

LE PUBLICISTE.

QUINTIDI 25 Frimaire, an VII.



ratification accordée par l'empereur de Russie aux équipages de la flotte ottomane. — Texte de la note des plénipotentiaires français. — Adhésion de la majorité de la députation d'Empire aux demandes des ministres français. — Renfort de quatre vaisseaux arrivés à l'amiral Richery dans l'Inde. — Nouvelles d'Angleterre. — Faux bruits de la mort de Buonaparte.

Le prix de la souscription est de 12 fr. pour trois mois, 36 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.

Les Loix et Ariétés du directoire sont distribués aux souscripteurs sans augmentation de prix, dans des demi-feuilles qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de matières pour les remplir.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, sans de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moulins, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

TURQUIE.

De Constantinople, le 21 brumaire.

Ali-Pacha, dont nous avons annoncé les succès en Albanie, a expédié ici vingt têtes d'ennemis tués dans le combat qu'il leur a livré. Ces têtes sont arrivées le 13 de ce mois; elles ont été exposées, pendant trois jours, hors de la première porte du sérail, appelée *Baby-Humayum*.

Le 13, Spencer Smith, ministre plénipotentiaire britannique, a reçu un courrier extraordinaire de Londres, qui a fait le trajet en 25 jours. Parmi les dépêches qu'il a apportées, se trouvent les lettres de créance de cet ambassadeur. Spencer Smith n'est point le père de Sidney Smith; mais son jeune frère, âgé de 28 ans.

L'empereur de Russie vient d'accorder quatre mois de ratification à l'état-major & à tous les officiers, soldats et valets de l'escadre russe en croisière avec celle des Turcs; qui fait un objet de 200 mille piastres.

Le muphti a déclaré que la loi de Mahomet ne défendait pas d'appeler un secours étranger contre un pacha rebelle; que l'armée russe sera chargée en conséquence de soumettre Kaswan-Oglou.

ITALIE.

De Milan, le 12 frimaire.

Quelques corps de troupes françaises provenant de la souscription, commencent à defiler. Les malades incurables, ainsi que quelques classes de détenus, sont renvoyés aux dépôts vers la France. Le général en chef, Joubert, est arrivé de sa dernière tournée d'inspection. Il a réveillé, par-tout où il a passé, l'ardeur & l'espoir des républicains. Il paroît très-probable que son quartier-général sera transféré à Brescia.

AUTRICHE.

De Vienne, le 9 frimaire.

On dit que l'empereur, après avoir visité le corps de troupes auxiliaires russes, se rendra sur les frontières de Silésie, & qu'il y aura une entrevue avec le roi de Prusse. L'archiduchesse Amélie est dangereusement malade.

A L L E M A G N E.

Bulletin de Rastadt, du 7 frimaire.

Texte de la note des plénipotentiaires français.

Les soussignés ministres plénipotentiaires de la république française pour la négociation avec l'empire germanique, ne discuteront pas la nouvelle note de la députation de l'empire, communiquée le 16 frimaire présent mois, par le ministre plénipotentiaire de l'empereur. Toute discussion est superflue & presque dérisoire, quand de part & d'autre la matière a été épuisée; quand du côté de la légation française la condescendance seroit aujourd'hui un délit, & que du côté de l'empire la résistance est devenue un système. Il ne reste plus aux soussignés qu'à retracer en peu de mots la conduite vraiment républicaine de leur gouvernement, & à faire connoître ses dernières intentions.

La république française s'est présentée dans la négociation actuelle avec tous les avantages de la victoire; mais en même-temps avec tous les sentimens d'humanité & de modération qui honorent un vainqueur, avec la plus forte volonté de lier l'instant où une paix raisonnable & sûre, & le rétablissement des relations commerciales entre les deux nations répareroient & éloigneroient à jamais les malheurs d'une guerre qu'elle n'a soutenue que pour la défense de ses foyers & de sa liberté.

Ces résolutions pacifiques, le gouvernement français en a donné une première preuve par son empressement à faire trouver dans la ville du congrès ses plénipotentiaires, munis de pleins pouvoirs, lorsque la députation de l'empire, ou n'étoit pas encore réunie, ou n'avoit à communiquer que des pouvoirs limités ou d'effectueux, car il n'est pas inutile de remarquer ici que de la manière dont ces pouvoirs étoient conçus, les plénipotentiaires impériaux auroient fort bien pu se croire obligés de n'acquiescer ni à la cession de l'autre rive gauche du Rhin, ni au principe des sécularisations; de sorte que ces deux grandes bases, aujourd'hui solennellement reconnues, étant alors écartées, on ne voit pas qu'il restât rien à faire aux négociateurs.

Si on veut maintenant, se dépoignant de toute prévention, prendre la négociation à sa naissance & la suivre jusqu'à ce moment, on verra à qui il faut en attribuer les lenteurs ou le progrès. Les plénipotentiaires de la république, persuadés qu'on accélère les résultats, dans les affaires compliquées, par la simplicité du travail, avoient proposés & ont constamment pris pour règle de traiter les matières dans leur ordre naturel et successif; la députation de l'Empire, au contraire, tout en convenant de la complication des objets, a mêlé trop souvent les questions

les plus diverses : méthode sûre pour tout obscurcir sans rien terminer, & très-propre à occasionner des surprises, des mal-entendus & de justes défiances. Lorsqu'il ne s'agissait que de poser des principes généraux, elle s'est appesantie sur une foule de détails, de conséquences naturelles qui appartiennent à la rédaction soignée des articles définitifs, & qu'elle a érigés en bases & en principes, pour en faire le sujet d'interminables discussions. A combien d'autres longueurs les affaires auroient été exposées, si les soussignés eussent adopté le projet d'établir des conférences avec un corps délibérant; et l'idée, au moins prématurée à l'époque dont on parle, de discuter des projets de traité entier, quand on pouvoit à peine, en plusieurs mois, s'entendre sur quelques articles?

Il suit de tout ceci que le mode même de négociation employé par les plénipotentiaires de la république, atteste l'effrénée desir de leur gouvernement d'arriver promptement au but. Mais ce n'est point par les forces seules; ce n'est pas non plus par des protestations et des vellétés diplomatiques qu'il a prouvé son affection pour la paix. Les grands témoignages qu'il a donnés sont dans l'équité de ses prétentions et dans la générosité de ses sacrifices.

Maîtresse de toute la rive gauche du Rhin, la république possédoit encore, sur la droite, des points militaires jadis très-importans : on a renoncé à cet avantage, on a consenti à la restitution des territoires de Kell & de Cassel, & à l'abandon de ce qu'on demandoit de plus sur la même rive, quoiqu'on eût aussi à cet égard des titres de valeur.

Sans doute, dans la position où l'a mise la supériorité de ses armes, la république pouvoit prétendre à conserver le cours entier du Rhin : on a admis & irrévocablement arrêté, d'un commun accord avec la députation de l'Empire, par les notes respectives et correspondances du 12 vendémiaire & du même mois (27 octobre), une juste délimitation du cours du fleuve & de ses îles, en laissant aux particuliers et communes d'Allemagne la possession des îles qui leur appartiendra à la gauche du Thalweg.

La demande de transférer sur la rive droite toutes les propriétés de la noblesse immédiate situées à la gauche, ayant causé des inquiétudes et excité des réclamations de la part de la députation de l'Empire, on a accordé que les immédiats, qui n'ont pas voix à la diète, conservassent leurs domaines dans le territoire devenu français.

En demandant, pour le bien commun des deux nations, que tous les péages sur le Rhin, appartenans à des princes, états & autres membres de l'Empire, soient abolis dès aujourd'hui en principe, & que l'abolition en soit effectuée dans le terme convenu de six mois après l'échange des ratifications; on a consenti, de ce côté, à supprimer les droits & établissemens de même nature dont la France étoit exclusivement propriétaire.

A l'égard des dettes, la république étoit-elle si peu fondée, d'après l'exemple d'anciens traités, à en demander le transport sur les objets de remplacement? N'étoit-elle pas véritablement en droit de se montrer inflexible sur toutes celles qui ont été contractées pour alimenter une guerre dirigée contre son indépendance? Mais les considérations du bien public sont si puissantes auprès du gouvernement de la république, l'avancement de la paix a toujours été une chose si précieuse à ses yeux, qu'après avoir épuisé les modifications & allégemens qui paroissent admissibles, on vient d'accorder que les dettes communales de la rive cédée resteroient à sa charge : bienfait immense & d'un tel poids dans l'opinion de l'Allemagne, que la république

est justifiée à l'avance des suites de la guerre à laquelle elle seroit forcée pour la seconde fois.

Quel a été cependant le fruit de tant de facilités & de concessions? A mesure que le gouvernement français s'est montré plus déférant, la députation de l'Empire est devenue plus exigeante; singulièrement servie en cela par l'obscurité qu'elle a paru mettre dans toutes ses explications, & qu'on retrouve dans sa dernière note, où elle affecte de lever des nuages sur la partie même des dettes dont elle s'est expressément chargée. En paroissant attacher successivement la conclusion de la paix à chaque demande qu'elle formée, elle est parvenue à tout obtenir, sans qu'à raison de la générosité française les affaires aient été plus avancées; parce que de sa part une prétention satisfaisante est bientôt remplacée par un autre, & que les obstacles se succèdent avec les prétentions. Deux points importants, le transport général des dettes & la conservation de Kell & de Cassel par la France, divisoient d'une manière sérieuse les plénipotentiaires de la république & ceux de l'Empire; l'entier rapprochement des parties dépendoit uniquement de la décision de ces deux points : la république a consenti à restituer les territoires de Kell & de Cassel; on s'est entendu sur les dettes; & lorsque, les difficultés majeures de la négociation étant ainsi résolues à la satisfaction de l'Empire, on devoit regarder la première base comme entièrement terminée, on a vu la députation créer ou reproduire d'autres empêchemens, & en venir au point d'exiger du gouvernement français une chose qu'il n'est au pouvoir d'aucune autorité dans la république d'accorder jamais. La députation de l'Empire ne l'ignoroit pas, & les soussignés l'ont déclaré plusieurs fois, la constitution des Français s'oppose formellement à la demande de ne point appliquer aux plénipotentiaires réunis les loix concernant l'émigration. Le gouvernement fait à cet égard tout ce qu'il lui étoit permis de faire. La note des soussignés du 3 de ce mois doit suffire pour calmer les craintes raisonnables. Insister davantage sur ce point, c'est donc prouver invinciblement qu'on ne veut point la paix, puisqu'on l'a fait dépendre d'une condition impossible, que cette condition impossible n'est représentée avec une nouvelle chaleur qu'au moment où la république a accordé tout ce qu'elle étoit libre de refuser. D'ailleurs, à qui persuadera-t-on que si on n'avoit pas besoin d'un prétexte, la vérité mal choisie, pour colorier la rupture projetée, eût mis un instant en balance l'avantage de quelques individus & le salut de l'Allemagne?

Si cette opposition à la paix n'est pas dans le cœur de plénipotentiaires de l'Empire, il est au moins évident que les suggestions violentes auxquelles la députation seroit livrée à son insu, auroient le même effet, celui de multiplier désormais des notes insignifiantes & de rendre interminables les discussions du congrès. Cependant, ces discussions doivent avoir un terme. Quand une année entière n'a pas suffi pour pacifier l'Allemagne, c'est sans doute qu'on n'a d'autres vues sur elle que des vues de pacification. Un avenir prochain fera connoître à la députation & à tout le peuple allemand leurs véritables amis; dans ce moment, il faut par un acte formel, d'une part, prouver la persévérance pacifique du gouvernement français, & d'autre part, amener les plénipotentiaires de l'Empire à une explication positive.

En conséquence, les soussignés, pénétrés de la droiture d'intention de leurs commettans, & pleins de confiance encore dans la prudence & l'humanité de la députation de l'Empire, déclarent que leur note du 12 vendémiaire dernier, expliquée par les notes subséquentes & indivi-

bles des 21
par la présen
ils déclare
si dans le dé
maire, la dé
aux soussign
dans les point
pouvoirs doi
Les minist
renouvellent
recevoir l'assu
Rastadt

Les soussi
que française
dépendant à
communiqué
plénipotentia
notes précéd
l'Empire la s
ociation.

Les soussi
plénipotentia
plus distingu
Rastadt
Si

Du 19 frim
remarquables
sont réun
à note du 12
Les minist
noté contre t
la députation
tion, du pé
tribunal. Les
ont protesté
part à la réso
chien, est r
jusqu'à dire
marcher, po
Cette séance
ulation, en
sis & fait e
Quelques d
la députati
ont avoir in
Le vencluis
23 de ce m
gaigaise.

On dit qu
sanes du pa
mener à nos
certain d'inc
Plusieurs r
tenir prêts
gouvernem
pour les rév
Nos minist
émanant da
Le ci-devan
XVIII

à laquelle
bles des 21 & 23 brumaire, du 3 frimaire courant &
par la présente, est l'ultimatum du gouvernement français.

Ils déclarent, avec l'expression des mêmes sentimens, que
dans le délai de six jours, à compter de demain 17 fri-
maire, la députation de l'Empire n'a pas donné & transmis
aux soussignés une réponse cathégorique & satisfaisante sur
tous les points de ladite note qui sont en contestation, leurs
pouvoirs doivent cesser.

Les ministres plénipotentiaires de la république française
renouvellent au ministre plénipotentiaire de sa majesté l'em-
pereur l'assurance de leur considération la plus distinguée.

Rastadt, le 16 frimaire, an 7.

Signé, BONNIER, JEAN DEBRY, ROBERTOT.

Les soussignés, ministres plénipotentiaires de la républi-
que française pour la négociation avec l'Empire germanique,
répondant à la seconde note de la députation de l'Empire,
communiquée ce jourd'hui 16 frimaire par le ministre pléni-
potentiaire de l'empereur, sont forcés de se référer à leurs
notes précédentes sur le même objet; & la députation de
l'Empire le sentira, en considérant l'état présent de la né-
gociation.

Les soussignés assurent à cette occasion le ministre pléni-
potentiaire de sa majesté l'empereur de leur considération la
plus distinguée.

Rastadt, le 16 frimaire, an 7.

Signé, BONNIER, JEAN DEBRY, ROBERTOT.

Du 19 frim. — La séance d'aujourd'hui a été une des plus
remarquables & des plus orageuses; de dix votans, sept
sont réunis pour accéder à toutes les propositions de
la note du 12 vendémiaire, modifiée par les deux suivantes.
Les ministres d'Autriche, de Saxe & de Hanovre ont
voté contre toute cession ultérieure, & sur-tout pour que
la députation insistât sur les quatre points de l'émigra-
tion, du péage du Weser, de l'isle de Buderick & du
Fricktal. Les deux derniers voyant que la majorité cédoit,
ont protesté & ont quitté la séance pour ne point prendre
part à la résolution. Le comte de Lehrbach, ministre autri-
chien, est resté, mais il a protesté de même; il a été
presqu'à dire que le contingent de l'Autriche étoit prêt
à marcher, pour couvrir l'Empire contre toute agression.

Cette séance établit une scission prononcée dans la dé-
putation, en faveur des demandes du gouvernement fran-
çais & fait espérer la prochaine conclusion de la paix.

Quelques députés particuliers, réunis en comité, ont remis
à la députation, une note entièrement pacifique, & qui
peut avoir influé sur la décision de la députation générale.

Le *conclusionum* ne paroîtra qu'après demain, ou même
le 23 de ce mois, dernier jour du terme fixé par la note
française.

ANGLETERRE.

De Londres, le 12 frimaire.

On dit que M. Forster, orateur de la chambre des com-
munes du parlement d'Irlande, est parvenu à faire aban-
donner à nos ministres, au moins pour le moment, leur
dessein d'incorporer l'Irlande à l'Angleterre.

Plusieurs régimens d'infanterie légère ont reçu l'ordre de
se tenir prêts à partir pour un service étranger. On dit que
le gouvernement veut envoyer 9 mille hommes pour sou-
tenir les révoltés des Pays-Bas.

Nos ministres ont le projet de former un établissement
permanant dans le Levant.

Le ci-devant duc d'Harcourt, ministre confidentiel de
Louis XVIII près notre cour, a reçu ordre d'infirmer

S. M. du mariage du ci-devant duc d'Angoulême avec la
fille de Louis XVI: mais ce mariage ne sera terminé que
dans le mois de germinal, la rigueur de la saison ne per-
mettant point à la jeune personne d'entreprendre le voyage
de Mittau où la cérémonie aara lieu sous les auspices de
l'empereur de Russie.

Le prince héréditaire d'Orange, dit un de nos journaux,
a acheté les terres du prince Sablonowski en Posnanie,
pour la somme de 450,000 rixdalers. Il a sur-le-champ
accordé la liberté à ses vassaux, ainsi que la propriété de
leurs possessions.

Le vice-amiral lord Keith a arboré son pavillon à bord
du *Loudroyant*, de 80 canons. Il doit partir sous peu pour
aller prendre sous lord Saint-Vincent, le commandement
en second de la flotte de Cadix.

On croit que le prochain emprunt sera de 17 à 18 millions.
Le change de Hambourg sur notre place est tombé, de-
puis quelques jours, d'un & demi pour cent.

L'escadre de l'amiral Richery, qui commande les forces
françaises dans les Indes, a été renforcée de quatre vais-
seaux; de sorte qu'elle est maintenant de neuf. Il a paru
plusieurs fois devant la pointe de Galles, le cap Comorin &
Colombo. La garnison de Batavia a été renforcée par des
troupes de l'isle de France.

La fièvre jaune continue ses ravages à New-York &
dans d'autres villes des Etats-Unis.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Paris, le 24 frimaire.

« Un bruit parti de Vienne s'est répandu ces jours der-
niers: c'est celui de la mort de Buonaparte. Les variantes
du récit le rendent justement suspect. On fait mourir ce
général de trois manières: en rase campagne dans un combat;
dans une rue, en se rendant à une assemblée, & dans une
réunion des notables d'Egypte.

» On joint à cette prétendue nouvelle celle de la prise
d'assaut d'Alexandrie par douze mille Turcs. Rien n'est
moins vraisemblable. Les Turcs n'avoient pas douze mille
hommes sur ce point. Douze mille Turcs, s'ils y avoient
existé, n'auroient pas pris d'assaut une place fortifiée,
défendue par quatre mille Français commandés par le gé-
néral Kleber. Des bruits de cette nature ont été si souvent
répandus; les ennemis de la république française sont si
perfidement astucieux; ils font entrer dans leurs combi-
naisons tant d'artifice, qu'ils pourroient bien faire circuler
des nouvelles de cette espece, ou pour égarer certains cabi-
nets de l'Europe, ou pour donner à leurs complices d'Italie
un exemple à suivre, où pour favoriser quelques trames
qu'ils ourdissent dans l'intérieur.

» Le rapprochement de quelques dates fortifie prodigieusement ces présomptions. La lettre de Vienne qui annonce cet événement est du 4 décembre. Le courrier de Constantinople étoit arrivé la veille, c'est-à-dire, le 3 décembre: or, un courrier de Buonaparte est parti d'Alexandrie le 18 brumaire (8 novembre). Il faudroit donc que Buonaparte eût été tué au Caire; Alexandrie attaqué ensuite & pris dans l'intervalle du 8 novembre au 3 décembre, en tout 25 jours. A peine ce tems entier suffiroit-il pour transmettre une nouvelle du Caire à Constantinople & de-là à Vienne; & comme il faut cependant supposer nécessairement un peu d'intervalle entre la prétendue mort de Buonaparte & l'attaque d'Alexandrie; entre l'attaque de cette place & sa prise, rien ne paroît moins vraisemblable que ces nouvelles répandues, qui auroient dû

d'ailleurs arriver plus promptement par l'Italie, où l'on ne connoissoit en aucune manière ces événemens le 14 frimaire, date des dernières lettres d'Ancône.

» Encore une observation bien importante : la lettre de Constantinople, qui a donné lieu à celle de Vienne, est du 17 novembre, & les lettres reçues d'Alexandrie par le courrier de Buonaparte sont du 8 du même mois. (Cet article paraît officiel),

— C'est par un courrier de Pléville-le-Peley qu'a été apportée la nouvelle de la troisième victoire remportée sur l'armée napolitaine par le général Lemonier, du côté d'Ancône.

On assure que par suite de ces avantages, notre armée a repris deux villes où étoient entrés les Napolitains, & qu'elle les pourchasse du côté de Naples.

— Raymond, ci-devant commissaire à Saint-Domingue, est en route pour Paris. Il vient, dit-on, prendre place au corps législatif où il a été nommé.

— On a volé, hier matin, dans la rue d'Enfer, la diligence qui se rendoit de Paris à Orléans.

La diligence de Bordeaux à Bayonne a aussi été récemment arrêtée & pillée par douze brigands, entre Castels & Migosq. Il y en a eu un blessé par un des voyageurs; les autres se sont enfuis avec les objets volés. Mais trois d'entr'eux ont depuis été pris.

— Le feu a pris, le 20 de ce mois, à une des cheminées du Temple. De prompts secours en ont aussitôt arrêté les progrès.

— Auguste Hus, patriote piémontais, vient de faire imprimer, dans *l'Ami des Loix*, une lettre dans laquelle il vote pour la réunion de Turin et d'une partie du Piémont à la république française. Il déclare que cette réunion est également réclamée par l'intérêt des deux pays.

— Les pouvoirs de Dupont (du Mont-Blanc), un de nos commissaires à Rome, étant expirés, il vient reprendre sa place de substitut du commissaire du directoire près le tribunal de cassation.

— Le citoyen Eymar, notre ambassadeur à Turin, s'est retiré à Milan.

— On dit à présent que le voyage de Salicetti en Italie, n'a pour objet que des affaires qui lui sont particulières.

— Le général Colaud quitte le commandement des neuf départemens réunis, pour aller prendre celui d'une division active de l'armée de Mayence. Il est remplacé par le général de division Bonnard.

Quinze des principaux moteurs de la révolte de la ci-devant Belgique, sont en route pour Paris. L'ordre et la tranquillité sont entièrement rétablis dans plusieurs cantons.

— Une partie des conscrits de Lyon & des trois départemens qui l'environnent, se rendent à Toulouse pour y être organisés. La plupart sont déjà arrivés; ils seront environ cinq à six mille.

— Nion, commissaire français en Angleterre pour nos prisonniers, est en ce moment à Edimbourg, où il prend des arrangemens pour l'échange de ceux qui ont été depuis peu amenés en Ecosse.

— Le directoire de Lucerne a annoncé au corps législatif, que le nombre des canons rendus à la république helvétique étoit de 486 pièces.

— On dit que le saint-père songe à aller chercher un asyle à Venise, depuis qu'il craint que la Toscane ne devienne aussi le théâtre de grands événemens.

— Une lettre de Venise, du 8 frimaire, annonce que la flotte russe et turque se disposoit à quitter les parages de Gorfou pour se porter sur Malte.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen SAVARY.

Suite de la séance du 23 frimaire.

Après la lecture du message que nous avons fait connoître hier, Crochon a pris la parole & a dit :

Le voile qui couvroit la perfidie des rois de Naples & de Turin, est enfin déchiré. Le désir de la paix dans le continent pouvoit seul nous faire dévorer en silence toutes ces perfidies.

Les républiques alliées sont solidaires, elles seront vengées. Jeunes conscrits, réquisitionnaires, la patrie vous appelle à la guerre; marchez, volez à Naples, la gloire de renverser encore un trône vous y attend. Français, quels que soient vos sentimens, ils doivent se confondre dans un seul, celui de l'indignation. Les mânes plaintifs des héros morts à Béquieres, vous crient: C'est la perfidie de Naples qui nous a fait périr; Français, vengez-vous! Le roi de Sardaigne a imité la conduite de celui de Naples; il aura le même sort. Armée d'Italie, élève-toi à la hauteur de tes destinées; la patrie te commande de punir le roi des deux Siciles. Elle sera obéie.

On demande l'impression; elle est ordonnée.

Dachâtel-Berthelin annonce que les conscrits de l'Aube sont partis pour Strasbourg, au nombre de 1156.

Un membre fait prononcer sur la validité des opérations d'un grand nombre d'assemblées communales de l'Yonne.

Bezard, par motion d'ordre, observe que le tarif pour le transport des marchandises, & sur-tout du charbon de bois par les canaux d'Orléans & de l'Oing, est exorbitant. Il est le même que celui qui étoit en vigueur en 1747; mais il étoit tellement excessif, que les propriétaires de ces canaux étoient obligés de le diminuer. L'orateur demande le renvoi de ses observations au directoire. — Adopté.

Labrousse rappelle, dans une motion d'ordre, que divers projets ont été présentés au nom de diverses commissions, sur la législation des prises maritimes, par les représentans Riou, Ludot & Boulay-Paty. Il demande :

- 1°. que les commissions se réunissent pour présenter un projet général; 2°. qu'il soit adressé un message au directoire, pour l'inviter à transmettre au conseil des renseignemens sur les effets politiques & commerciaux qui sont résultés des loix relatives aux prises maritimes.

Après quelques débats, ces propositions sont adoptées.

Séance du 24 frimaire.

On annonce le départ d'un grand nombre de conscrits. Sur la proposition de Fabre, le conseil prend une résolution portant en substance, que l'emprunt pour la descente en Angleterre est fermé.

Les prêteurs pourront attendre l'effet de la loi ou être remboursés à bureau ouvert en numéraire, pour ce qu'ils ont donné en numéraire; en inscriptions pour ce qu'ils ont fourni en effets publics.

Ces inscriptions pourront être transférées.

Le conseil entame la discussion du projet sur le retraitement de la monnaie de billon & la concordance de la monnaie avec les mesures nouvelles.

Cette discussion continuera samedi.

A. FRANÇOIS.